

Ménageons!

LE CANADA EST UN PAYS OÙ IL SE GASPILLE
POUR DES MILLIONS DE VIVRES

A l'avenir, le gaspillage voulu de vivres ou de produits alimentaires sera illégal, et le coupable sera passible d'une lourde amende ou d'un emprisonnement. Il en sera de même dans le cas de gaspillage de vivres résultant de négligence ou d'accumulation de produits alimentaires dans des entrepôts mal aménagés. Cette décision est le résultat d'un Ordre de la Commission des Vivres du Canada. D'après cet Ordre, le simple citoyen est rendu responsable de tout gaspillage qui résulte d'une accumulation de vivres quelconques dans un endroit impropre à la conservation. Si un simple citoyen sait qu'il se commet du gaspillage de vivres, soit dans un entrepôt, soit dans un restaurant, un hôtel ou un café ou un magasin, il est de son devoir de porter la chose à la connaissance des autorités municipales. Dans un temps comme celui que nous traversons, alors que la rareté des vivres est si grande dans le monde entier, et où les prix sont si élevés, même en Canada, où l'abondance devrait pratiquement exister, c'est un devoir pour chaque citoyen de voir à ce que la loi soit obéie au sujet du gaspillage des vivres, non seulement dans les établissements publics, mais encore à la maison.

Dans le passé, on s'est souvent plaint de l'existence de gaspillage des vivres, et de l'absence de règlements pour combattre le gaspillage. En général, on appuyait le blâme sur le gouvernement fédéral. On entendait souvent la remarque: "Pourquoi le gouvernement ne se montre-t-il pas plus sévère dans certains cas?" On faisait allusion à certains cas de gaspillage pratiqué sur une grande échelle, témoin le cas d'un entrepôt de Winnipeg où des milliers de livres de vivres ont été gaspillés, et on en arrivait toujours à cette conclusion: "Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas?" On a pris du temps à comprendre que le peuple devait être en quelque sorte le surveillant de ce qui se passait, et qu'il lui appartenait de prendre des mesures pour empêcher le gaspillage des vivres. On comprendra aujourd'hui que l'attitude que prend le gouvernement est dictée par les circonstances, et que cette attitude s'imposait. On se rendra également compte que le gouvernement agit avec sagesse lorsqu'il prend les moyens d'assurer l'économie des vivres et d'en punir le gaspillage. Le gouvernement a pourvu à de lourdes amendes qui seront imposées à ceux qui se rendent coupables de gaspillage des vivres, de même qu'il a donné aux autorités municipales, le pouvoir d'intenter des procédures légales contre ceux qui violent la loi. Ainsi, si un inspecteur sanitaire d'une municipalité, ou un autre officier municipal découvre qu'il se commet du gaspillage de vivres dans un entrepôt ou autre établissement, et qu'il porte la cause à la connaissance d'un magistrat ou d'un juge de paix, et si le délinquant est mis à l'amende, la moitié de l'amende est versée au fonds municipal. Il en sera de même dans le cas d'un officier provincial quand une amende

aura été imposée. Les amendes qu'on impose sont particulièrement lourdes, variant de \$100.00 à \$1,000.00, à défaut de quoi il y aura emprisonnement jusqu'à trois mois. Dans le cas où il sera prouvé que le gaspillage a été voulu ou qu'il a été le résultat d'une flagrante négligence, ou pourra imposer l'amende de même que l'emprisonnement à la fois.

D'autre part, dans le cas où les autorités locales apprendraient qu'il existe quelque part un approvisionnement de vivres qu'on pourrait sauver d'une détérioration en les mettant sur le marché, tout ce qu'on a à faire est d'en prévenir la Commission des Vivres du Canada. D'un autre côté, la Commission se réserve le droit d'avertir les personnes qui risquent de faire du gaspillage de vivres, de vendre ces vivres, et dans le cas où ces personnes refuseraient de se rendre à ces instructions, la Commission pourra saisir les vivres et les mettre sur le marché.

La plus grande partie de la population en ce pays, se rend compte qu'une guerre terrible se poursuit en ce moment, et que les soldats sur lesquels l'univers compte aujourd'hui sont en danger de mourir de faim. Un petit nombre cependant ne s'est pas encore rendu compte de ce fait, et cette nouvelle loi de la Commission contribuera à la lui faire comprendre.



Appel aux Apiculteurs

GARDEZ PLUS D'ABEILLES—GARDEZ-LES
MIEUX.—PRODUISEZ PLUS DE MIEL

Jamais avant aujourd'hui, l'apiculture n'a eu une telle occasion de prouver son utilité; elle est le seul moyen à employer pour sauver des milliers de tonnes de miel qui chaque année se perdent dans l'air. Chaque apiculteur doit y aider en faisant produire d'avantage à ses abeilles.

Il faut plus de Miel

Il doit y avoir une augmentation dans la production de tous les produits alimentaires, mais la crise sucrière est une des plus aiguës. Il faut donc plus de miel. *Comment peut-on augmenter la production?* On ne peut dire encore si les fleurs produiront un abondant nectar. Cependant, l'insuccès dans la récolte dépend plus souvent du manque de soin, que du manque de nectar. L'apiculteur doit préparer ses abeilles pour qu'elles soient prêtes à ramasser le nectar à temps.

Nous sommes actuellement au Temps Critique

Le bon apiculteur doit faire deux choses: préparer ses colonies pour qu'elles soient fortes, au temps de la miellée. Autant que

possible, empêcher l'essaimage en divisant ses ruches. Il faut de suite s'occuper de ces questions, quelques jours de retard peuvent diminuer votre récolte, de moitié.

Que faut-il aux abeilles pour atteindre rapidement le maximum de leur force?

Il leur faut trois choses. "Des provisions en abondance, de l'espace pour le nid à couvain et de la protection contre le froid et les grands vents.

Lorsqu'arrive le temps de la miellée, chaque colonie devrait posséder huit ou dix cadres de couvain.

Avec vigilance préservez vos ruches des maladies. Achetez tout ce dont vous avez besoin maintenant et d'une seule fois cela vous reviendra moins cher, et sera plus expéditif. Vendez ou donnez à bail les colonies dont vous ne pouvez avoir soin; quelques ruches bien entretenues vous paieront mieux que plusieurs négligées.

Cet appel a été lancé aux États-Unis par le Ministère de l'Agriculture, à Washington. Nous n'avons fait qu'en traduire les grandes lignes. Il y a quelque temps, nous avions parlé de la chose; aujourd'hui sous une autre forme, nous revenons à la charge.

Si nous nous sommes servis de l'exemple de nos voisins pour vous faire ce deuxième appel, ce n'est pas dans le but de les copier, mais plutôt en vertu de cet adage qui dit qu'on n'est jamais prophète chez soi. Si donc les Américains; que l'on dit si pratiques, reconnaissent l'importance de l'apiculture et les services que peut rendre le miel, c'est que la chose existe.

Apiculteurs; gardez plus d'abeilles et ayez-en bien soin. Il y va de l'intérêt national et de votre intérêt pécuniaire. Nous sommes prêts à vous aider. IL Y A AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE QUÉBEC, UN SERVICE D'APICULTURE où nous serons toujours heureux de vous aider en vous donnant tous les renseignements que vous désirez. Nous avons par toute la province des inspecteurs de ruchers qui sont à votre service. Écrivez-nous, nous nous efforcerons de vous être utiles.

C. VAILLANCOURT,
Chef du Service de l'Apiculture, Québec.

COURS SPÉCIAL D'APICULTURE

IV

Comment le travail est réparti

Chaque ruche a un gouvernement parfaitement organisé. Ce n'est ni un royaume, ni une république, car il n'y règne ni autocratie ni démocratie. Toutes les abeilles travaillent d'un commun accord au même but: la prospérité de la colonie. Qu'il est beau ce gouvernement!

Les novices en apiculture s'imaginent quelques fois qu'un travail est assigné à chaque abeille en naissant et que toute sa vie, elle ne fera que ce seul ouvrage. Tel n'est pas le cas. Le travail de chaque ouvrière deviendra plus difficile, plus dur en